



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 90 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2014147-0015 - Arrêté n °DS-2014-098 portant délégation de signature du DG ARSIF - Général - DT 75	1
--	---

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Secrétariat général - Pôle ressources

Arrêté N °2014157-0012 - ARRÊTE N ° 2014 - 2175 PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE D'ÎLE- DE- FRANCE, EN MATIERE ADMINISTRATIVE	5
Arrêté N °2014157-0013 - ARRÊTE N ° 2014 - 2176 PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE D'ÎLE- DE- FRANCE, EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE	9



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014147-0015

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 27 Mai 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2014-098 portant délégation de
signature du DG ARSIF - Général - DT 75

**ARRETE n° DS-2014/098
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, à effet de signer, pour la délégation territoriale de Paris, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire, Innovation et Démocratie sanitaire
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Ressources humaines et affaires générales
- Qualité et Sécurité Sanitaire

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux ministres, aux membres du gouvernement, aux parlementaires et aux présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de Paris, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, du délégué territorial adjoint de Paris, délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial :

- Madame Christine CHAFFAUT, médecin inspecteur de santé publique, responsable du pôle «Qualité et Sécurité Sanitaire»
- Monsieur Alain BRUNOT, médecin inspecteur de santé publique, responsable du pôle «Prévention et Promotion de la Santé»
- Madame Mathilde CHAPET, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle «Etablissements de santé»
- Monsieur Alexandre FARNAULT, responsable du pôle «Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire»
- Madame Christine GRATZ, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable-adjointe du pôle « Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire»
- Monsieur Alain BEAUVOIS, cadre de santé, responsable-adjoint du pôle «Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire»
- Madame Laure LE COAT, cadre de l'Assurance Maladie, responsable du pôle «Médico-social»

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, du délégué territorial adjoint de Paris, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame Marie-Jeanne BODIN-SAFFRAY, ingénieur d'études sanitaires, responsable de la cellule « environnement extérieur » au sein du pôle « qualité et sanitaires »
- Madame Emmanuelle BEAUGRAND, ingénieur, responsable de la cellule « habitat » au sein du pôle « qualité et sécurité sanitaire »
- Madame Stéphanie JUNCA, ingénieur d'études sanitaires, responsable de la cellule « qualité des eaux – légionnelles » au sein du pôle « qualité et sécurité sanitaire »
- Madame Sophie SIROT, médecin inspecteur de santé publique, en charge des « pratiques cliniques préventives » au sein du pôle « prévention et promotion de la santé »

Article 6

L'arrêté n° DS-2013/097 du 5 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 7

Le délégué territorial de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de Paris.

Fait à Paris, le 27 mai 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014157-0012

signé par
Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

le 06 Juin 2014

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Secrétariat général - Pôle ressources

ARRÊTE N ° 2014 - 2175 PORTANT
SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA
COHESION SOCIALE D'ÎLE- DE-
FRANCE, EN MATIERE
ADMINISTRATIVE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale*

Secrétariat général

Dossier suivi par : David DUMAS

Tél : 01.40.77.55.11

Fax : 01.45.85.33.20

Réf : DD/n° 2014-2175

**ARRÊTE N° 2014 - 2175
PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION
SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE, EN MATIERE ADMINISTRATIVE**

LE DIRECTEUR REGIONAL,

- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004 – 374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2010 – 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté en date du 4 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN, administrateur civil, en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France à compter du 15 juillet 2012,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN en matière administrative,
- VU l'arrêté N° 2013-349 en date du 12 février 2014 portant subdélégation de la signature de Monsieur Pascal FLORENTIN à ses collaborateurs,

ARRÊTE :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée, sans limitation à :

- Madame Danièle SENEZ, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Laurent de LAMARE, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, directeur régional adjoint.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ et de Monsieur Laurent de LAMARE, subdélégation de signature est donnée sans limitation à Monsieur Babacar FALL, agent contractuel, faisant fonction de directeur régional adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ, de Monsieur Laurent de LAMARE et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Monsieur David DUMAS, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, responsable du Secrétariat Général,
- Madame Hélène PHAM VAN, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet, responsable de la communication,
- Madame Catherine TOURTIER, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle Formation-certification,
- Monsieur Christian VIVIER, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, adjoint à la responsable du pôle Formation-certification,
- Madame Céline CALVEZ, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle social, jeunesse et vie associative,
- Madame Marie-Thérèse RIBIER, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la responsable du pôle social, jeunesse et vie associative,
- Madame Valérie BAIXAS, inspectrice de la jeunesse et des sports, responsable du pôle Sport,
- Monsieur Farid MEBARKI, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint à la responsable du pôle Sport,
- Monsieur Christophe BERNARD, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la mission d'observation et d'appui au contrôle.

Article 4

En cas d'absence des personnes visées à l'article 3, les personnes ci-dessous désignées reçoivent subdélégation pour signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Madame Cécile BARCELO, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service des finances, Monsieur Daniel DUCHEMIN, agent contractuel, chef du service accueil et logistique, Madame Marie MONITION, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service des ressources humaines, Monsieur Frédéric MUSSO, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines, Monsieur Romain CALIPPE, agent contractuel, chargé de mission au service des ressources humaines, Mesdames Florence LE VAN, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse et Sulla JESOP, Ingénieure d'études sanitaires, cheffes du service Formation professionnelle tout au long de la vie, Monsieur Joseph TENGUE, ingénieur d'études, chef du service des systèmes d'information, affectés au Secrétariat Général,
- Madame Odile URBANIAK, professeure de sports, cheffe du service Professions de l'animation et du sport, Madame Isabelle MARTIN, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du service Apprentissage et accès à la qualification, Madame Anne-Claire MIE, professeure de sports, cheffe du service Ingénierie de la formation/certification, affectées au Pôle Formation – Certification,
- Madame Carole CONDAT, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service politique de la ville, jeunesse et éducation populaire, affectée au pôle social, jeunesse et vie associative.

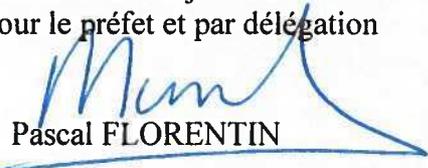
Article 5

Une ampliation de cet arrêté sera adressée au Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 6

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et qui annule et remplace l'arrêté N° 2014 – 349 en date du 12 février 2014.

Fait à Paris le 6 juin 2014
Pour le préfet et par délégation


Pascal FLORENTIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014157-0013

signé par
Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

le 06 Juin 2014

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Secrétariat général - Pôle ressources

ARRÊTE N ° 2014 - 2176 PORTANT
SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA
COHESION SOCIALE D'ÎLE- DE-
FRANCE, EN MATIERE
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale*

Secrétariat général

Dossier suivi par : David DUMAS

Tél : 01.40.77.55.11

Fax : 01.45.85.33.20

Réf : DD/n° 2014-2176

**ARRÊTE N° 2014 - 2176
PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION
SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE, EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

LE DIRECTEUR REGIONAL,

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée, relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009,
- VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU** le décret n°94-169 du 25 février 1994 modifié, relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports,

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France

6/8 rue Eugène Oudiné 75013 Paris - Tél : 01 40 77 55 00 - DRJSCS75@drjscs.gouv.fr

Page 10 www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr www.ile-de-france.sante.gouv.fr - www.lacse.fr

- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié, modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968,
- VU** le décret 99-89 du 11 février 1998 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié, relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU** le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en date du 4 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN, administrateur civil, en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, à compter du 15 juillet 2012,
- VU** la convention de délégation du 31 janvier 2011 conclue en application du décret 2004 – 1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat, modifié par le décret 2005 – 436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 9 octobre 2008,
- VU** le contrat de service signé le 31 décembre 2010 entre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France et le centre de service partagés d'Argonne ainsi que le service facturier de Notre Dame des Victoires, placés auprès de la direction régionale des finances publiques d'Île de France,
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 4 janvier 2013, modifié par l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU** l'arrêté N° 2014- 1687 en date du 6 mai 2014 portant subdélégation de la signature de Monsieur Pascal FLORENTIN à ses collaborateurs en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU** l'arrêté N° 2014- 2175 en date du 6 juin 2014 portant subdélégation de la signature de Monsieur Pascal FLORENTIN à ses collaborateurs,

ARRÊTE :

Article 1°

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée, sans limitation à :

- Madame Danièle SENEZ, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Laurent de LAMARE, Inspecteur principal de la jeunesse et des sports, directeur régional adjoint.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ et de Monsieur Laurent de LAMARE, subdélégation de signature est donnée sans limitation à Monsieur Babacar FALL, agent contractuel faisant fonction de directeur régional adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ, de Monsieur Laurent de LAMARE et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer tous actes en matière d'ordonnancement secondaire, d'engagement et mandatement des dépenses, de décisions relatives au traitement des personnels et de certifications de photocopies conformes, à :

- Monsieur David DUMAS, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, responsable du Secrétariat Général.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David DUMAS, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer tous actes en matière d'ordonnancement secondaire, d'engagement et mandatement des dépenses, de décisions relatives au traitement des personnels et de certifications de photocopies conformes, à :

- Madame Cécile BARCELO, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service Finances – Secrétariat Général,
- Monsieur Daniel DUCHEMIN, agent contractuel, chef du service accueil et logistique – Secrétariat Général,
- Madame Marie MONITION, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service des ressources humaines – Secrétariat Général,
- Monsieur Frédéric MUSSO, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines – Secrétariat Général,
- Monsieur Romain CALIPPE, agent contractuel, chargé de mission au service des ressources humaines – Secrétariat Général,
- Mesdames Florence LE VAN, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse et Sulla JESOP, Ingénieure d'études sanitaires, cheffes du service Formation professionnelle tout au long de la vie – Secrétariat Général,

- Monsieur Joseph TENGUE, Ingénieur d'études et de recherches, chef du service des systèmes informatiques– Secrétariat Général.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ, de Monsieur Laurent de LAMARE et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée à effet de signer – dans la limite de ses attributions – tous actes en matière d'ordonnancement secondaire dans les domaines de la formation et de la certification à :

- Madame Catherine TOURTIER, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle Formation-Certification.

Article 6

Délégation en matière de validation de toutes demandes de dépenses sur l'application CHORUS-formulaire est donnée à :

- Madame Maryelle RIGAUD, adjointe administrative principale 2° classe de l'éducation nationale,
- Madame Fatima BENABDELKADER, adjointe administrative 2° classe de l'éducation nationale,
- Monsieur Samy GENET, adjoint administratif principal 2° classe des affaires sanitaires et sociales,
- Madame Térésa ARTIGNY, secrétaire administrative des affaires sanitaires et sociales,
- Monsieur Jean CANTAT, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- Monsieur Alain MERCIER, adjoint administrative 2° classe,
- Mme Marie-Josée SAINTECATHERINE, adjointe administrative 1^{ère} classe.

Article 7

Une ampliation de cet arrêté sera adressée au Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 8

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et qui annule et remplace l'arrêté N° 2014- 350 en date du 12 février 2014.

Fait à Paris le 06 JUN 2014



Pour le préfet et par délégation
Pascal FLORENTIN